

# ALERTE JURIDIQUE PSL

Alerte n°314 du 04 juillet 2025

## Extension de l'avenant 210 de la Convention collective du Sport (suite alerte n°308)

Le décret d'extension vient d'être publié. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, les **nouveaux montants sont applicables à toutes les structures** relevant de la branche du Sport.

**Pour rappel, l'avenant n°210 du 3 avril 2025** octroie, à compter du **1er juillet 2025**, une **augmentation unique de 1 %** qui est appliquée à l'ensemble des salaires minima conventionnels. Une **nouvelle hausse de 1 %** interviendra ensuite **le 1er janvier 2026**, sur les mêmes bases.